

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un et treize avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT à VESSEAU, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, R BAUER, M ALLAMEL, A BEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de K ESSAYAR et MF TASTEVIN), B PERRUSSET, E ROCHE (proc de I NGUYEN), J SOUBEYRAND, JF DEVES, JC COURT, A DELAYGUE, C DUCHAMP, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTHONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNSLAGER (proc de M CHAZE), J BOYER, A CHARROUD, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, B SOUCHE (proc de A ROUSSET), M TOURVIELHE (proc de P MAISONNEUVE), M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 42
Procurations : 7
Votants : 49
Absents : 3

Date de convocation : 07/04/2021

Secrétaire de séance : A BEL

Absents : J SEBASTIEN, S GENEST, et J LAFFONT

En présence des suppléants non votants : B GUSELLA, O BOISSIN.

Objet : Budget annexe SPANC - BP 2021.

RAPPEL : S'agissant d'un service public à caractère industriel et commercial, le budget, géré TTC sous la norme M49, doit s'équilibrer avec ses recettes propres et a sa propre autonomie financière (c/515 de trésorerie distinct).

En accord avec le comptable public, les dépenses notamment liées au personnel seront payées sur le budget général (service individualisé en comptabilité analytique pour le suivi) et régularisées par émission de titres de recettes sur la régie du SPANC au fur et à mesure de l'alimentation du compte de trésorerie du budget annexe par la perception des redevances sur les usagers.

Il est également rappelé la délibération n°03032021-09 du 3 mars 2021 portant débat d'orientation budgétaire du budget annexe SPANC pour 2021.

Le Président rappelle que suite à l'approbation du CA 2020 et par délibération précédente, il a été décidé d'affecter en totalité le résultat excédentaire d'exploitation 2020 en section d'exploitation du budget 2021.

En conséquence, le projet de budget primitif 2021 s'équilibre en dépenses et recettes aux montants suivants :

- Section d'exploitation : 61 530.28 €
- Section d'investissement : 12 611.52 €

Section d'exploitation :

En dépenses :

Chapitre 011 : 8 800.00 € : Il s'agit des charges à caractère général nécessaires à l'exploitation courante du service (répartition des fluides, contrat de maintenance, abonnement télécommunications...).

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20210413-DEL13042021-19-DE
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021

Chapitre 012 : 40 650.00 € : Il s'agit des charges de personnel correspondant à 1,0 ETP (arrivé en septembre 2020 en remplacement suite à une mutation).

Chapitre 67 : 9 900.00 € : Charge exceptionnelle correspondant au reversement aux particuliers des dernières subventions Agence de l'Eau pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Chapitre 042 : 2 180.28 € d'amortissements.

En recettes :

Chapitre 013 : 500.00 € d'atténuations de charges.

Chapitre 70 : 46 000,00 € de redevances perçues des usagers.

Chapitre 74 : 4 894.03 € de subvention exceptionnelle d'équilibre de la CCBA. Ce dernier montant ne sera versé qu'en dernier recours.

Chapitre 77 : 9 900.00 € correspondant au solde des dernières aides attendues à la réhabilitation.

Chapitre 002 : 236.25 € d'excédent antérieur reporté 2020.

Section d'investissement : (rappel : pas de restes à réaliser de 2020)

En dépenses :

Chapitre 21 : 12 611.52 € de crédits non affectés.

En recettes :

Chapitre 001 : 10 431.24 € d'excédent antérieur reporté 2020.

Chapitre 040 : 2 180.28 € d'amortissements.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2021 du budget annexe du SPANC selon les éléments détaillés ci-dessus qui s'équilibre en dépenses et recettes aux montants suivants :
 - Section d'exploitation : 61 530.28 €
 - Section d'investissement : 12 611.52 €

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 14 avril 2021

Le Président, Max TOURVIEILHE

